

**Présidence et
Services
Centraux**

**Direction
Juridique
Statutaire &
Réglementaire**

**Service Vie
Institutionnelle**

N° ...81./2017

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le Code de l'Education, et notamment son article L. 712-2,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,

VU l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du conseil d'administration du 28 juin 2017,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Guillaume BARRA, Responsable du service Prévention Hygiène et Sécurité pour l'exécution budgétaire du Service Opérationnel 990C022 Hygiène et Sécurité et porte sur :

- les engagements financiers et juridiques des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande)
- les certifications du service fait

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Guillaume BARRA, Responsable du service Prévention Hygiène et Sécurité pour la signature :

- des courriers de transmission et attestations de formations aux directeurs de composantes en vue de la délivrance des titre d'habilitation électrique
- de tous courriers d'information.

ARTICLE 3 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

ARTICLE 5 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

2 / 2

Fait à Nice, le

29 JUIN 2017

Le Président de l'Université Nice-Sophia Antipolis,



Emmanuel TRIC

COPIES :

M. le Recteur Chancelier de l'Université
M. le Directeur Général des Services
M. l'Agent Comptable de l'Université
Mme la Directrice des Affaires Financières
Intéressé